

RAPPORT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5.6.2024

Présents : Président	Romain Schockmel (visio)
Vice-présidents	Josée Keiffer, Eric Ewald
Trésorier	René Krack
Membres	Martial Veidig, Fabienne Goetzinger, Giorgio Ricciardelli, Sacha André, Jérôme Duarte, Sandra Flenghi (visio), Adrien Deischter
Directeur administratif	Christian Schmitt
Directeur technique	Alex Scheubel

Secrétaire de la séance : Christian Schmitt

Excusé(e)s : Patrick Simonelli

A 18h00 Mme la vice-présidente Josée Keiffer ouvre la séance.

1. Adoption du rapport du 11.5.2024

Le rapport est approuvé.

2. Courrier/Courriel

HB Bartreng/Handball Leideleng : Le club nous informe que le nom et le siège social ont été modifiés lors de sa dernière Assemblée générale. L'association s'appelle désormais « Handball Leideleng » et a son siège au 4-6 rue Eich à L-3352 Leudelange. Le CA demande aux clubs d'approuver le changement lors de l'Assemblée générale de la FLH.

HB Bieles : Le 3 juin, le club s'est adressé au CA concernant le règlement des transferts et prêts. Le club se réfère au point 5 du rapport du CA du 14.6.2023. Le CA informe que jusqu'à présent, aucune modification du règlement n'a été validée par les clubs. Le règlement correspondant est en cours d'élaboration, mais la commission des statuts doit encore se mettre d'accord sur une proposition.

Red Boys : Le 23 mai, le club s'est adressé au CA et aux clubs de la FLH concernant une réévaluation du contrat entre la FLH et RTL concernant la RTL Live Arena. M. Christian Schmitt informe le CA que la FLH et la FLBB ont eu un entretien avec RTL. En principe, les deux fédérations étaient d'accord pour prolonger le contrat. RTL a rappelé que le projet Live Arena ne génère aucun bénéfice et que les coûts sont à peine couverts. Le problème, c'est que nous n'avons pas un nombre de spectateurs de l'ordre du million, mais plutôt de la centaine ou du millier. Cela exerce une grande influence sur les recettes. M. Giorgio Ricciardelli demande cependant d'attendre la signature du contrat et de voir ce que le football présentera. M. Christian Schmitt informe qu'il n'y a de toute façon pas encore de contrat et que nous pouvons encore attendre. Dans ce contexte, RTL a également proposé de diffuser les prochains matchs internationaux de l'équipe nationale féminine et masculine.

Red Boys : Le 4 juin, le club Red Boys Differdange a envoyé une opposition concernant le montant de transfert de M. D. Scheid. Le CA prend les décisions suivantes : à la suite d'un cas survenu l'année dernière, l'absence pour blessure d'au moins 5 mois doit être justifiée selon le règlement par un certificat médical. Toutefois, si le nouveau club HC Berchem se déclare prêt à reconnaître la blessure sans certificat médical, le montant peut être adapté. Le comité directeur précise également que, comme par le

passé, seules les participations aux matchs officiels de championnat ainsi qu'aux coupes nationales seront prises en compte pour atteindre le quota de 8 matchs par saison. Le règlement devrait être clarifié dans ce sens. Comme de nombreux clubs ne jouent pas le SuperCup et ne participent pas à la Coupe d'Europe, ces matches ne peuvent pas être pris en compte.

HC Berchem : Le club de HC Berchem demande l'accord de participer avec une équipe U19 Hommes au championnat « Männliche A Jugend Oberliga Saar ». Le HCB avait auparavant discuté de ce projet le 22 mai avec les responsables de la FLH, Alex Scheubel et Christian Schmitt. Le CA décide de soutenir ce projet. Par ailleurs, les clubs sont informés qu'à partir de la saison 2025/2026, la RPS nous offrira au moins une place de départ dans les catégories de jeunes les plus élevées. Alex Scheubel et Björn Gerber vont élaborer un projet qui sera présenté aux clubs de la FLH avant la prochaine saison. Une collaboration plus étroite dans le domaine de la jeunesse avec les fédérations de la Sarre et du Palatinat est envisagée. Une intégration d'équipes luxembourgeoises, par exemple en Sarre, est envisageable. Cela aurait de nombreux avantages car, dans le domaine des filles, il y a parfois peu d'équipes inscrites, ce qui permettrait une plus grande diversification.

HB Museldall : Le 24 mai, le club s'est adressé au CA concernant l'article 23 du règlement des affiliations, transferts et prêts. En raison des difficultés rencontrées dans le handball féminin, le club propose d'ajouter le **complément suivant** : « Aucun club ne peut faire jouer dans aucune de ses équipes, lors d'une rencontre officielle de championnat ou de coupe, plus de trois (3) joueurs transférés ou prêtés ayant eu pendant la saison précédente une licence auprès d'un seul et même club affilié à la FLH. **Toutefois, il est possible de faire jouer plus de trois (3) joueurs venant du même club simultanément dans une rencontre, à condition que le club d'origine des joueurs donne son accord au début de la saison, accord qui sera valable pour toute la saison.** »

Il y a eu une discussion sur la saison à partir de laquelle un éventuel changement devrait s'appliquer. Comme la situation a changé selon les informations d'un membre du CA, nous attendons une réponse de HB Museldall.

3. Factures ouvertes du 10.5.2024

De nouveau, de nombreux clubs n'ont pas encore réglé leurs comptes concernant les arbitres de l'AXA League. De plus, des factures concernant le week-end du Final4 sont encore en suspens. Etant donné que la fédération a avancé l'argent à deux reprises, les factures doivent être réglées avant le 14 juin. Dans le cas contraire, le CA se réserve le droit de refuser les demandes de transfert. Il s'agit des clubs suivants : Käerjeng, Diekirch, Dudelange, Mersch, Red Boys, Rumelange et Standard.

4. Changements des règlements et statuts

En raison de la grande charge de travail dans le domaine administratif, une présentation des nombreuses modifications des statuts et des règlements avant l'Assemblée générale de la FLH ne peut plus avoir lieu sans une énorme pression du temps. C'est pourquoi l'administration propose que toutes les propositions de modification soient finalisées lors d'une réunion de la commission des statuts et qu'elles soient ensuite envoyées au CA. Ensuite, les clubs seront informés et une présentation aura lieu où les éventuelles questions et modifications pourront être discutées. Lors du weekend du SuperCup, une Assemblée générale extraordinaire aura lieu, au cours de laquelle tous les changements seront votés ou non par les clubs. Comme cette année, les élections

auront lieu au congrès, cela permettra de gagner du temps. Le CA approuve la proposition.

5. Matches annulés

Les responsables de la composition des arbitres et de la commission du calendrier regrettent que des matchs annulés soient encore joués après la fin effective du championnat. Le CA est prié d'interdire cette pratique à partir de la saison prochaine. Le CA approuve la demande. A partir de la saison prochaine aucun match ne pourra être joué après la dernière journée du championnat.

6. Référendum

À la suite de l'intervention d'un membre d'un club qui a attiré l'attention sur le fait que le résultat du référendum ne correspondait pas aux prescriptions des statuts, le CA a demandé quelques avis juridiques. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de savoir si un amendement est voté lorsqu'il y a une majorité des voix exprimées ou une majorité des voix allouées aux clubs. Dans notre cas, 55 votes ont été exprimés à la première question. Sur ce nombre, 30 étaient en faveur d'une modification à 6 équipes en AXA League féminine et 25 contre. La majorité était donc atteinte avec 30 votes, mais il n'y avait pas de majorité absolue de tous les votes possibles, c'est-à-dire 32.

Malheureusement, il n'a pas été possible de déterminer clairement si les abstentions étaient quasiment considérées comme des "non" et comptées comme tels ou si les abstentions ne devaient pas être prises en compte. Afin d'éviter d'éventuelles réclamations, le CA a décidé de procéder comme suit :

Les votes concernant les 6 équipes en AXA League femmes et le mode de jeu « Best of 3 » seront répétés lors de l'Assemblée générale en juin 2024. Cette fois-ci dans des conditions claires car le CA estime que lors du 1er vote, les clubs n'ont pas réalisé qu'une abstention était quasiment considérée comme un "non".

Le CA fait remarquer que les clubs qui s'abstiennent, par exemple parce qu'ils n'ont pas de section féminine, n'émettent pas de voix, donc elles ne peuvent pas être comptées parmi les « voix émises ». Un club qui s'abstient n'exprime pas son opinion, mais reste passif.

En outre, les statuts et le mode de fonctionnement concernant l'exercice ou non-exercice d'un droit de vote devraient être adaptés, en particulier lorsqu'il s'agit de modifications du règlement.

7. Remises des trophées et médailles des champions

8.6 U13 Mixte 16h00 à Schifflange : Martial Veidig

8.6 U14 Filles 12h45 à Grevenmacher : Martial Veidig

16.6 U15 Garçons 16h00 à Schifflange : Romain Schockmel

16.6 U17 Filles à Dudelange 18h00 HBD-HBK : Josée Keiffer

15.6 U17 Garçons 15h00 à Berchem : Romain Schockmel, Adrien Deischer

8. Bilan 2023 et Budget 2024

René Krack donne un bref aperçu des finances de la FLH. Le bilan est excellent, avec un résultat positif d'environ 80.000€. Ce résultat est principalement dû au fait que les matchs de qualification pour la Coupe du monde de l'équipe nationale masculine contre

Israël n'ont pas été joués en 2023, mais seulement en janvier 2024, pour les raisons connues. Le budget pour l'année 2024 est approuvé.

Le budget 2024 est négatif car en plus des deux matchs supplémentaires contre Israël en janvier, il y a aussi la participation à 2 EHF Championships en été. Ceux-ci sont budgétisés à environ 40.000€ chacun. A cela s'ajoute le rééquipement complet de tous les cadres et des officiels de la FLH avec le nouvel équipementier PUMA.

9. Charte de bonne conduite

M. Sacha André présente les candidats au Conseil d'éthique. Mme Jil Welter, M. Thierry Wagner et M. Marc Scarpellini ont accepté de se mettre à disposition pour ce conseil. Un mandat doit durer 4 ans. Il s'agit maintenant de voir avec le conseiller juridique Me Denis Weinquin comment le catalogue des sanctions doit se présenter.

10. Soirée des lauréats 12.6.2024 18h30 Hôtel Threeland

Les lauréats sont invités, environ 50 invités sont attendus.

11. Composition CA 2024-2028

Il faut une candidature du club dont on est membre. Si le candidat est enregistré auprès de la FLH, une candidature personnelle doit être établie et signée par le président et les vice-présidents de la FLH au plus tard 3 semaines avant l'AG. Statuts Art. 20-30. Candidatures déjà déposées : Josée Keiffer, Mireille de Waha, Sandra Flenghi, Giorgio Ricciardelli, Martial Veidig, Jérôme Duarte, Patrick Simonelli, Sacha André, René Krack, Romain Schockmel, Fabienne Goetzinger, Anna Dickes et Sylviane Gambini.

12. Organisation Assemblée générale de la FLH

L'Assemblée générale aura lieu le 29 juin à 9h30 au « Käerjenger Treff » à Käerjeng. Une invitation a été envoyée aux clubs le 9 avril 2024. La convocation à l'AG sera envoyée aux invités et clubs le 14 juin 2024.

13. Art. 50

Les clubs ayant une équipe en Division Nationale Hommes doivent remplir les conditions techniques suivantes :

(...)

- avoir trois équipes jeunes masculines inscrites et terminant la saison dans les catégories jeunes respectives (voir « Formule jeunes » et Article 10).

Les clubs ayant une équipe en Division Nationale Femmes doivent remplir les conditions suivantes :

(...)

- avoir une équipe jeunes féminines inscrite et terminant la saison dans les catégories jeunes respectives (voir « Formule jeunes » et Article 10).

(...)

En cas de non-respect des conditions techniques, le CA se réserve le droit de prononcer une sanction suivant le barème des amendes et sanctions.

Art. 50

(...)

Par équipe inscrite manquante 300 €

Le CA prend la décision suivante : La période de grâce est terminée. Le règlement sera appliqué à la lettre. Les clubs de l'AXA League qui n'investissent pas dans les jeunes seront sanctionnés à partir de la **saison 2024/2025**.

14. A) Surclassements selon l'Art. 11 du code de Handball (licences scans)

ràs

B) Demande d'autorisation de jouer en catégorie femmes

ràs

Séance levée à 20h00 par la vice-présidente Josée Keiffer.

Réunion de préparation AG jeudi 27.6.2024 18h00

Save the date ASSEMBLEE GENERALE 29 juin 2024